



Paris, le 18 décembre 2019.

Communiqué commun :

Agents Maritimes et Consignataires de France **AMCF**

Armateurs de France **AdF**,

Union des entreprises de Transport et de Logistique de France Overseas **TLFO**,

Association des Utilisateurs de Transport de Fret **AUTF**

Union des Ports de France **UPF**

Union Nationale des Industries de la Manutention **UNIM**

14^e jour de grève, péril économique pour la chaîne logistique portuaire.

Depuis le 5 décembre, des grèves affectent lourdement l'activité dans les ports français.

Les conséquences : congestions importantes et blocages sur et en dehors des terminaux, suppressions massives d'escales et détournements de navires sur les autres ports européens, pertes de clients pour les entreprises françaises.

Ces conséquences sont catastrophiques pour l'ensemble des professions maritimes et portuaires. Elles grèvent une fois de plus la compétitivité des ports que nous essayons tous de restaurer, la fluidité du passage des marchandises et des passagers dans la période de forte activité actuelle, et impactent de facto l'économie française.

Les entreprises - armateurs, agents maritimes et consignataires, chargeurs, manutentionnaires et opérateurs de terminaux, gestionnaires de ports, logisticiens, commissionnaires de transport, représentants en douane et transporteurs – en appellent à la raison, au bon sens et à la responsabilité de chacun pour mettre un terme à cette situation.